

# BIBLIOTHÈQUES EN MILIEU RURAL

## NATURE DE L'OPÉRATION

Implantation dans les communes d'un point lecture tout public, à usage exclusif de bibliothèque.

Les projets doivent présenter une superficie de 0,05 m<sup>2</sup>/hab, avec un minimum de 35 m<sup>2</sup>.

## BÉNÉFICIAIRES

Communes ou groupements de communes

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- 40 % du montant H.T. de l'opération sur la base d'une dépense subventionnable de 470 €/m<sup>2</sup> pour les travaux et de 120 €/m<sup>2</sup> pour le mobilier, dans la limite d'un montant global maximum de subvention de 8 300 € (soit 6 600 € pour les travaux et 1 700 € pour le mobilier)

### Cumul

Cette aide n'est pas cumulable avec celle de l'Etat (D.G.D.) allouée pour les opérations à partir de 0,07 m<sup>2</sup>/hab., avec un minimum de 100 m<sup>2</sup>.

## DOSSIER À PRODUIRE

### Pour la demande

- Délibération de la collectivité maître d'ouvrage
- Plan de financement
- Devis des travaux et de l'achat du mobilier
- Plan d'aménagement du local
- Engagement du respect des conditions de recevabilité, notamment inscription d'un crédit d'achat d'ouvrages de 0,80 € par an et par habitant, achat de mobilier spécialisé, ouverture d'une ligne téléphonique, prise en charge des frais de fonctionnement de la bibliothèque

### Pour le versement

- Attestation de paiement du perceuteur distinguant en hors taxes les volets travaux et mobilier
- Facture détaillée du fournisseur de mobilier
- Convention signée avec le Conseil général formalisant les conditions de fonctionnement de la bibliothèque

## SERVICE INSTRUCTEUR

Bibliothèque départementale de Prêt

Place des Consuls - 46000 Cahors